

# Délibération n° 37

Conseil municipal du 2 juillet 2010

## Bourses CLAP Mobilité étudiante - Répartition 2010 - Approbation

*Mme DANIEL, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Afin d'encourager la mobilité internationale et privilégier l'ouverture à l'international des jeunes nantais, la Ville a institué un système de bourses destinées à leur permettre de réaliser leurs projets internationaux d'échanges universitaires ou de solidarité internationale. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes (CLAP).

Les Bourses Villes Jumelles et Partenaires comme les Bourses Mobilité Etudiante (projets hors jumelage) sont attribuées chaque année à des étudiants dont les projets sont susceptibles d'accroître le rayonnement international de Nantes, et de conforter les accords de coopération conclus par l'Université et les établissements nantais d'enseignement supérieur avec des universités étrangères.

La Ville de Nantes accompagne ainsi l'extension importante de ces accords signés en particulier par l'Université de Nantes, et soutient les initiatives selon qu'elles s'inscrivent ou non dans le cadre des jumelages et partenariats de la Ville de Nantes.

Une commission chargée d'examiner les projets présentés se réunit annuellement.

### **A – Clap Mobilité étudiante (Villes Jumelles et Partenaires et hors Villes jumelles)**

Un jury composé de :

- Abbassia HAKEM et Karine DANIEL, Adjointes au Maire - Ville de Nantes,
- Françoise LEJEUNE, Vice-Présidente chargée des Relations Internationales- Université de Nantes,

s'est réuni le 1er avril 2010 et a sélectionné 58 projets individuels au titre des aides à la mobilité à l'étranger des étudiants pour le programme Clap Mobilité étudiante en dehors des villes jumelles, et 54 projets au titre des Villes Jumelles et Partenaires.

a) Clap Mobilité étudiante (hors Villes jumelles) (tableaux annexe 1),

Pour 2010, les décisions du jury concernent 58 projets individuels qui ont été retenus en vue de l'attribution de bourses aux étudiants pour un montant global de 12 050 €.

37 projets concernent des étudiants inscrits à l'Université de Nantes pour un montant global de 8 100 €, qui feront l'objet d'une subvention à l'Université.

21 projets concernent des étudiants inscrits dans d'autres établissements nantais d'enseignement supérieur pour un montant global de 3 950 €, qui feront l'objet de bourses individuelles.

La somme de 8 100 € sera imputée au chapitre 65 sous-fonction 422.11

La somme de 3 950 € sera imputée au chapitre 67 sous-fonction 422.11

b) CLAP Bourses Villes Jumelles et Partenaires (tableau annexe 2).

54 projets (dont 3 projets de groupe) représentant au total 152 étudiants ont été retenus en vue de l'attribution de bourses aux étudiants d'un montant total de 15 000 €.

La somme de 15 000 € sera imputée au chapitre 67 sous fonction 048 6714 programme C.

**Le Conseil délibère et**, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le versement de Bourses en faveur d'étudiants, pour un montant global de 27 050 € conformément aux tableaux joints en annexe :
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010*

Jean-Marc AYRAULT